



HABILITATION MÉCANIQUE ME MANOEUVRE (Personnel non-mécanicien)

OBJECTIF(S)

- ✓ Permettre aux salariés d'exécuter en sécurité des opérations sur des installations et équipements mécaniques dans le respect des prescriptions de la nouvelle norme NF C 18-510.
- ✓ S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les situations propres à leurs établissements.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Personnel d'exploitation ou d'entretien non-mécanicien appelé à effectuer des opérations spécifiques de manœuvre sur des ouvrages mécaniques.

Ce personnel a reçu préalablement une formation interne en mécanique adaptée aux opérations qui lui sont confiées.

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

DURÉE

Formation initiale : 10H30 (1,5 jours).

Recyclage : 07H00 (1 jour).

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 1 à 10 stagiaires.

PROGRAMME

Notions élémentaires en mécanique :

- Qu'est-ce qu'un risque causé par un danger mécanique ?
- Les énergies cinétique, potentielle et thermodynamique ainsi que leur mesure.

Le courant électrique, les risques mécaniques et le corps humain :

- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.
- Les différentes façons de s'électriser et de se blesser.
- Les risques liés aux dangers mécaniques.
- Les effets du courant électrique sur le corps humain.
- Les règles de sécurité à appliquer pour se prémunir du danger.
- Les mesures de prévention à prendre lors de l'exécution de tâches qui incombent normalement à l'intéressé.
- Matériel de protection individuel et collectif : identifier, vérifier, utiliser.
- Evolution de la réglementation en mécanique.

Travaux d'ordre mécanique :

- Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux.
- Analyse générale des règles de sécurité décrites dans la publication NF C18-510 et dans le Règlement Intérieur de l'entreprise.

Appareillage de sectionnement, commande et protection :

- Rôle et manipulation - Notions de surcharge/surpression/dépression.

Opérations sur tout ou partie d'un ouvrage mécanique :

- Opérations hors mouvement / condamnation.
- Rôles des intervenants (chargé de consignation, de travaux, d'interventions, exécutants ...).
- Consignes et documents écrits.
- Application sur une installation type (maquette pédagogique).
- La distribution mécanique, le matériel mécanique.
- Les Équipements de Protection Individuelle (EPI) et Collective (EPC).

Incidents et accidents sur les ouvrages électriques et mécaniques :

- Dispositions à prendre en cas d'accident sur les équipements électriques et mécaniques.
- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique et mécanique : incendie/explosion/fuite sur les ouvrages électriques et mécaniques.

Évaluation des acquis par un test théorique et pratique.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Cours et test théorique en salle.

Pratique en salle et/ou sur les machines de l'entreprise.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un formateur pour 10 stagiaires.

Diaporama.

Matériel spécifique :

Maquette pédagogique.

Système de balisage.

Système de condamneur mécanique.

Documents écrits applicables lors de travaux mécaniques.

VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue des tests théoriques et pratiques, un avis et un titre d'habilitation préédigé sont adressés à l'employeur.

Certificat de réalisation.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

Périodicité de recyclage préconisée selon la norme NF C 18-510 : 3 ans.

Selon l'évolution des besoins par l'entreprise, le recyclage peut être à l'appréciation de celle-ci.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Pièce d'identité et convocation.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Disposer de ses Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Venir avec une tenue appropriée.

La caisse à outils est fournie par le formateur.